



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres composant le Conseil d'administration

13

Le mardi 16 décembre 2025 à 9h30, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

Nombre de membres présents à la séance

09

Nombre de membres représentés

03

Nombre de membres non représentés

01

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTEES :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS NON REPRESENTEES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric WEHRUNG

DELIBERATION N°5

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – EXERCICE 2025
APPROBATION CE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le 9 avril dernier, nous avons voté le budget de l'exercice 2025 du Centre communal d'action sociale, qui se décompose de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 278 006,00 €
- Section d'investissement : 137 233,04 €

Pour rappel l'équilibre de la section de fonctionnement s'effectue grâce au versement d'une subvention en provenance du budget principal de la commune et le budget annexe du Centre Communal d'Action Social verse lui-même une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie ».

Compte tenu du rythme d'exécution des dépenses et recettes du budget des résidences il convient d'augmenter de 8 000,00 € le montant de la subvention versée par le CCAS.

Il convient également d'augmenter de 1 000,00 € l'enveloppe de crédits nécessaire pour couvrir les dépenses liées à la masse salariale.

Ces augmentations sont compensées par la réduction de l'enveloppe consacrée aux animations, mais sans conséquence sur le niveau de l'offre de service proposée.

La décision modificative n°1 peut donc se résumer comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Chapitre 011	-9 000,00 €		
Chapitre 12	1 000,00 €		
Chapitre 65	8 000,00 €		
Total	0,00 €	Total	0,00 €

Je vous propose donc d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2025. :

Principaux textes	• Nomenclature comptable M.57
Document de référence	• Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte la décision modificative n°1 du budget principal du Centre communal d'action sociale de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2025 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 0,00 € en fonctionnement.



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été

Publiée sous format électronique
le /Notifiée le :

télétransmis au contrôle de
légalité le :

19 DEC. 2025

19 DEC. 2025



Fait à Joinville-le-Pont le

